

Assemblée générale
de l'ASA-Valais

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Lundi 27.05.2024

19h00

AU MARTIGNY BOUTIQUE-HÔTEL

1920 MARTIGNY

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASA-VALAIS

DU LUNDI 27 MAI 2024

AU MARTIGNY BOUTIQUE-HÔTEL – 1920 MARTIGNY

Ordre du jour

1. Accueil de la Présidente
2. Approbation du PV de l'AG 2023
3. Rapport d'activité 2023
4. Comptes 2023 et rapport des vérificateurs
5. Approbation des rapports et décharge au comité
6. Budget 2025
7. Approbation du budget 2025
8. Divers

1. ACCUEIL DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente, Mme Caroline Monnet, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

« Chers membres et amis de l'ASA-Valais,

L'année 2023 a été agrémentée de belles réussites, de nombreux défis et de moments forts d'échanges et de partages au sein de notre famille « ASA-Valais ». Notre engagement envers nos membres se renforce sans cesse et nous sommes plus déterminés que jamais à poursuivre notre mission de soutien et d'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles.

Résilience et capacité d'adaptation sont de mots qui nous ont accompagnés tout au long de 2023 quand bien même nous avons dû faire face à un défi de taille : le recrutement du personnel d'encadrement. Malgré cette pénurie affectant l'ensemble du milieu associatif d'accompagnement de personnes en situation de handicap en Suisse Romande, nous avons maintenu la qualité de nos services à laquelle nous attachons une grande importance. Cette contrainte, loin de nous ralentir, a renforcé nos liens à nos membres, partenaires et soutiens, et nous nous efforçons d'attirer de nouveaux talents dans nos équipes.

Nous sommes fier·ères des réalisations que nous avons pu accomplir, grâce à la détermination et à l'engagement sans faille de notre équipe. Des expériences enrichissantes, stimulantes, qualitatives et adaptées ont ainsi été proposées à nos membres.

D'année en année, notre fierté est de constater l'épanouissement de nos membres au travers de nos activités adaptées à leurs besoins et à leurs aspirations. Formation continue, séjours, sorties ou encore arts de la scène, notre programme permet à tout un chacun de trouver sa place et de se réaliser au sein de notre association. Nos membres gagnent en autonomie, en confiance en soi

et s'impliquent activement dans la société, ce qui constitue pour nous une source infinie de satisfaction et de motivation.

Ces réalisations ont été possibles grâce au soutien indéfectible de nos équipes. Nous tenons ici à remercier du fond du cœur pour leur travail remarquable tout le personnel du bureau, le personnel d'encadrement dont l'engagement auprès de notre association est une source d'inspiration pour tout un chacun.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance envers nos partenaires financiers et institutionnels, dont le soutien précieux nous permet de poursuivre notre action en faveur de nos membres. Leur confiance et leur générosité sont pour nous une source d'encouragement. Merci également à tou-tes celles et ceux qui, de près ou de loin, contribuent à la réussite de l'ASA-Valais.

Enfin, nous adressons un message de reconnaissance à nos membres, qui, par leur courage, leur détermination et leur joie de vivre, nous inspirent chaque jour à donner le meilleur de nous-mêmes. Leur confiance et leur engagement à nos côtés sont notre plus grande récompense, et nous sommes fiers de faire partie de leur parcours et de partager cette aventure avec eux.

Ensemble, nous avons accompli de grandes choses en 2023, et l'année à venir sera encore plus riche en projets, en rencontres et en émotions partagées. Nous continuons à avancer avec confiance et détermination, pour un avenir plus inclusif et solidaire, où chaque personne, quelle que soit sa situation, puisse trouver sa place et s'épanouir pleinement au sein de notre société.

Avec toute notre gratitude et notre amitié. »

La Présidente remercie ensuite Mme Sandra Sciboz, Directrice, pour l'excellente collaboration et remercie également les collaborateur-trices et encadrant-es toujours motivé-es qui ont effectué un travail formidable tout au long de cette année particulière.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est approuvé sans modification.

2. ACCEPTATION DU PV DE L'AG 2023

Le PV de l'AG 2023 ne soulève ni remarque, ni question particulière.

Il est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

La Présidente remercie Mmes Ariane Zanolli et Nathalie Bellon pour la tenue de ce PV et passe la parole à la Directrice.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Sandra Sciboz remercie la Présidente pour son introduction et ce beau résumé de notre année 2023.

« Nous allons maintenant passer en revue les détails de l'Association tels qu'ils figurent dans le rapport d'activités 2023. Des exemplaires sont disponibles à l'entrée de la salle et peuvent également être consultés sur notre site internet.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que le COVID est derrière nous, mais... il y a un « mais ». Nous constatons un « avant-après ». Les mentalités ont évolué et l'engagement à long terme n'est plus ce qu'il était. Cela rend encore plus difficile la recherche de personnel encadrant pour nos activités.

Nos membres, eux, restent motivé·es, et il est parfois frustrant de ne pas pouvoir accueillir toutes les personnes inscrites à cause de ce manque de personnel.

Les exigences de nos subventionneurs augmentent sans cesse, et nous relevons ces défis avec détermination pour le bien de nos bénéficiaires et la pérennité de notre association. L'an dernier, nous avons promis de mettre en place une formation pour notre personnel encadrant, et c'est désormais chose faite en 2023. Nous avons intensifié nos efforts pour soutenir et former nos responsables, améliorant ainsi leur expertise et leur capacité à répondre aux besoins de nos membres. Nous avons également mis en place une journée de formation au FALC (Facile à Lire et à Comprendre) afin de sensibiliser notre personnel à une écriture en langage simplifié. La formation restera une priorité future, car elle motive nos équipes et garantit la qualité de nos services.

Nous devons répondre à des objectifs contractuels stricts, avec des prestations définies qui demandent une attention minutieuse, tant quantitative que qualitative. Malgré tout, nous restons fidèles à notre mission : proposer chaque année des activités variées et accessibles à tous. Toute l'équipe de l'ASA-Valais donne le meilleur d'elle-même pour répondre à toutes ces demandes.

En 2023, nous avons également renforcé notre communication, notamment grâce à Nathalie Bellon, qui a rejoint l'équipe au bureau à Sion en juin. Grâce à ses nombreuses compétences (journalisme web, rédaction, communication et gestion de projet) elle a su booster notre visibilité sur les réseaux sociaux, dans les médias et lors d'événements (avec plus de 130 publications !).

Je tiens à souligner le travail formidable de toute l'équipe, que ce soit au bureau à Sion, à la Pension la Forêt à Verkorin, sur le voilier Jangada sur le lac Léman, ou sur le terrain avec nos membres. Leur dévouement et professionnalisme font vivre nos valeurs au quotidien. Je suis fière de voir les résultats positifs de leur travail dans les retours et les photos après chaque séjour, chaque camp, chaque activité. Cher·ères collègues, merci à vous, c'est un plaisir de travailler ensemble.

Je transmets également mes remerciements tout particuliers à la Présidente et au comité de l'ASA-Valais, qui se réunit régulièrement bénévolement et sans qui tout cela ne serait pas possible. Je suis ravie de collaborer à vos côtés.

Nous avons vécu de magnifiques moments en 2023, avec les concerts du « Chœur du Cœur » qui nous ont ravis, ou encore notre loto qui a rencontré un vif succès, ou une représentation à Berne de la troupe de danse inclusive « Qui suis-je ? ». Sans oublier notre traditionnelle fête annuelle de l'ASA-Valais, toujours un moment émouvant de partage. »

Raoul Werlen, membre du comité et de l'ASA-Valais et chanteur du « Chœur du Cœur », rebondit sur les concerts de la chorale exprimant sa grande satisfaction d'y avoir participé. Il souligne particulièrement une chanson qui reçoit fréquemment des retours positifs du public.

La Directrice remercie Raoul Werlen pour son intervention et continue son bilan. Elle poursuit son rapport.

« En termes de chiffres, l'ASA-Valais reste stable par rapport à l'année précédente. Nous employons un peu plus de 15 EPT, répartis entre l'encadrement (60%, un peu plus de 120 personnes mobilisées au total), le personnel administratif (27%) et la Pension La Forêt (13%). Nous comptons 230 bénéficiaires réguliers, dont 14% sont de nouveaux membres.

Je passe rapidement à la présentation des prestations proposées par l'ASA-Valais (camps, séjours, sorties...) et dont le descriptif figure également dans le Rapport d'activités 2023. Pour plus d'informations il est également possible de se référer à nos programmes d'activités. Brièvement sur les cours et la formation continue, en 2023, nous avons organisé 66 cours pour adultes et adolescent-es (soit un peu plus de 8'000 heures participants).

Soixante séjours et camps (soit 2'351 journées participants) et 16 sorties à la journée (soit 175 journées participants, dont 24 ne sont pas reconnues).

Pour terminer, je vous parle brièvement de la Pension La Forêt, qui a atteint 3'134 nuitées en 2023, accueillant 46 groupes au total dont 16 groupes externes. Cela représente plus de 1'100 personnes qui ont séjournés dans notre magnifique chalet adapté. Nous nous situons globalement à 10% en deçà de nos objectifs contractuels.

Les perspectives 2024 sont nombreuses. Nous continuerons à nous concentrer sur la formation du personnel et à augmenter notre visibilité. Les projets artistiques et notre participation aux journées nationales d'action pour les droits des personnes en situation de handicap, continueront à valoriser nos membres et à sensibiliser le grand public à la diversité.

Je vous engage vivement à rester connectés en vous inscrivant à notre newsletter ou en nous suivant sur les réseaux sociaux afin de suivre tous nos projets et activités !

Je remercie l'assemblée pour son attention et donne la parole à Nadine Cordonier-Zermatten pour la lecture des comptes 2023. »

4. COMPTES 2023 ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Des exemplaires détaillés des comptes 2023 sont à disposition à l'entrée de la salle pour les personnes désireuses de les consulter.

Nadine Cordonier-Zermatten prend la parole.

« En préambule, je tiens à souligner que la comptabilité et la présentation des états financiers répondent aux normes Swiss Gaap RPC 21 exigées pour l'obtention de la certification ZEW.

Nous avons passé avec succès la certification, 100% des critères examinés ont été remplis. Ce label nous a été accordé en 2023.

1^{er} graphique – Résultat

L'exploitation de l'ASA-Valais et celle de la Pension La Forêt bouclent par un déficit de CHF 39'940.- (CHF 4'933.- pour l'ASA-Valais et CHF 35'007.- pour la Pension La Forêt).

2^e graphique – Bilan

Le total des actifs et passifs s'élève à CHF 1'277'332.- contre CHF 1'258'148.- en 2022, soit une hausse de CHF 19'184.-.

Le flux de trésorerie, quant à lui, a augmenté de CHF 48'525.- par rapport à 2022.

Dans le capital des fonds affectés, il faut relever l'augmentation de CHF 42'760.- du fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI 2020-2023 en lien avec la CC4 2023.

L'excédent de couverture (CC4), alloué à un contrat cadre, correspond à l'écart entre les contributions annuelles de couverture de l'exploitation selon art. 74 LAI et les coûts totaux de chaque catégorie de prestation selon la comptabilité analytique. La CC4 ne doit être ni distribuée ni affectée à d'autres fins. La CC4 est à comptabiliser au plus tard l'année suivante par le transfert de l'écart dans un fonds de fluctuation séparé affecté à l'exploitation art. 74.

3^e graphique - Charges

Les charges 2023 s'élèvent à CHF 1'496'614.- et se répartissent de la manière suivante :

Près de la moitié, soit 41% concernent les coûts des activités - séjours, cours annuels, cours d'un jour - et événements (CHF 620'489.-)

- 31% les coûts du personnel (CHF 467'492.-)
- 18% les charges d'exploitation de la Pension La Forêt (CHF 267'025.-)
- 3% les charges exceptionnelles et hors exploitation (CHF 46'365.-)
- 3% les frais de bureau et administration (CHF 50'237.-)
- 2% les immobilisations, investissements, énergie et eau (CHF 35'137.-)
- 0.33% les amortissements (CHF 4'929.-)
- 0.31% les assurances et autres charges d'exploitation (CHF 4'594.-)
- 0.02% les charges financières (CHF 345.-)

4^e graphique – Variations des charges 2022-2023

Par rapport à l'exercice 2022, l'on peut noter une diminution générale des charges de 2.86% (- CHF 44'005.-).

Les coûts des **activités** ont augmenté de CHF 12'411.-, soit 2.04%.

Personnel : + CHF 60'824.- (15%)

Il y a eu une augmentation de 0.4 EPT (10% pour le secteur prestations – Coordinateur dès avril - et 30% pour le poste nouvellement créé de Collaboratrice communication et marketing dès juillet 2023).

De plus, un renchérissement de 2.8% sur les salaires a été accordé au 1^{er} janvier 2023.

Pension La Forêt : + CHF 20'443.- (+8%)

Augmentation des coûts globaux et particulièrement sur les achats de vivres, sur l'électricité, le mazout. Un renchérissement sur les salaires de 2.8% a été également appliqué.

Charges exceptionnelles et hors exploitation : - CHF 155'577.- (-77%)

En 2022, plusieurs Excédents CC4 OFAS (2020-2021 et 2022) ont été enregistrés dans le compte Charges exceptionnelles.

Pour 2023, l'excédent CC4 est de CHF 42'760.-.

Bureau et administration : + CHF 13'813.- (+38%).

Dans cette catégorie de charges sont compris les honoraires FIDAG (mise en conformité Swiss Gaap RPC (10'770) FIVA et les frais de certification ZEWO (CHF 1'750.-).

Immobilisations, investissements, énergie et eau : + CHF 2'465 (7.5%).

Amortissements : + CHF 1'025 (+26%).

Autres charges d'exploitation : + CHF 639.- (+16%)

Charges financières : - CHF 48.- (-12%)

5^e graphique - Produits

Les produits représentent CHF 1'456'673.- et sont répartis ainsi :

- 39% sont constitués par les contributions de l'OFAS (CHF 574'170.-)
- 27% par les subventions de l'État du Valais (CHF 389'446.-)
- 18% par les recettes des activités (CHF 260'037.-)
- 13% par les produits d'exploitation de la Pension La Forêt (CHF 186'470.-)
- 3% par les produits hors exploitation (CHF 45'342.-)
- 0.08% par les produits exceptionnels (CHF 1'208.-)

6^e graphique – Variations des produits 2022-2023

Par rapport à l'exercice 2022, l'on peut noter une diminution générale des produits de 7% (- CHF 113'034.-).

Les **recettes des activités** ont diminué de CHF 6'526.- (-2.45%).

Les recettes de la location de notre voilier ont été de CHF 8'565.- en 2022 et de CHF 2'782.- en 2023.

Les subventions de l'OFAS sont restées stables car déterminées dans le contrat-cadre 2020-2023.

Les subventions estimées de l'État du Valais ont augmenté de CHF 40'596.- par rapport à 2022. Seules les prestations réalisées en 2023 ont été comptabilisées : CHF 389'446.- (CHF 343'899.- pour l'ASA-Valais et CHF 45'547.- pour la Pension La Forêt).

Les subventions reçues sur les prestations non réalisées ASA et Pension La Forêt, soit CHF 22'730.- sont comptabilisées dans le compte *Contributions d'exploitation État du Valais dues*.

Les recettes de la **Pension La Forêt** sont inférieures de CHF 28'917.- par rapport à l'année 2022. Nous avons enregistré 307 nuitées en moins qu'en 2022.

Les produits exceptionnels sont en diminution de CHF 136'095.- (-99%).

Cet écart s'explique par la comptabilisation en 2022 de la différence entre les estimations de subventions OFAS 2020 et 2021 sur les prestations non réalisées et les CC4 2022 (contributions de couverture).

Dans les **Produits hors exploitation**, une augmentation de CHF 17'908.- (65%) est à relever grâce à l'augmentation des dons (+ CHF 9'400.-) et au bénéfice du loto 2023 (CHF 8'580.-).

7^e graphique – Evaluation des charges administratives

Pour calculer la répartition des charges, la méthodologie du ZEW0 a été appliquée.

- Les charges de projets ou de prestations représentent	79%
- Les charges administratives	16%
- Et celles d'obtention de financement	5%

8^e graphique – Capital et fonds

Commentaires sur le capital et les mouvements des fonds :

Fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI 2020-2023 (45%) : CHF 494'892.-

Il a été renfloué de CHF 42'760.- représentant la CC4 2023.

Des explications vous ont été données concernant ce fonds lors de la présentation du bilan.

Fonds de réserve ASA (bénéfices après hors exploitation) (6%) : CHF 69'959.-

Il n'y a pas eu de modification en 2023. La décision définitive de l'État du Valais sur la subvention 2022 nous parviendra en 2024 et le bénéfice 2022 sera comptabilisé à ce moment-là.

Fonds de fluctuation réserves (9%) : CHF 103'143.-

Ce fonds n'a pas subi de mouvements en 2023.

Ces CHF 103'143.20 correspondent à des subventions perçues via l'association faitière.

Fonds projets hors art. 74 LAI (15%) : CHF 171'963.-

Ce fonds n'a pas été utilisé, ni alimenté en 2023.

Fonds projet Quai 22 Chorale Chœur du Cœur (1%) : CHF 14'632.-

Ce fonds a augmenté de CHF 3'394.- grâce aux recettes des concerts 2023 de la chorale.

Aucun mouvement n'a eu lieu **dans le capital de CHF 256'489.- qui représente (23%).** »

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

Raoul Werlen s'interroge sur la possibilité de vendre des CD du « Chœur du Cœur » afin d'augmenter les recettes.

Sandra Sciboz lui propose d'en parler à leur prochaine séance de comité.

Sandra Pico nous fait partager avec enthousiasme son expérience positive des randonnées auxquelles elle participe régulièrement.

Raoul Werlen se demande si nous disposons de suffisamment de fonds pour continuer nos activités.

Nadine Cordonier-Zermatten remercie les intervenant-es et répond par la positive à M. Werlen.

Aucune autre question n'est soulevée par l'Assemblée.

Caroline Monnet remercie Nadine Cordonier-Zermatten et passe la parole à Christian Pierroz pour la lecture de l'organe de révision des comptes.

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée
Générale de l'Association ASA Valais
Sion**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'Association ASA Valais pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiva Audit SA



02.04.2024



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Christelle Chevalley Emery
Réviseur agréée
Réviseur responsable



02.04.2024



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Robin Bruttin
Expert-réviseur agréé

Sion, le 2 avril 2024

Annexes :

Comptes annuels (bilan et compte de résultat)

5. APPROBATION DES RAPPORTS ET DÉCHARGE AU COMITÉ

Caroline Monnet remercie Christian Pierroz.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité des personnes présentes et décharge en est donnée au comité.

La Présidente remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et passe la parole à Nadine Cordonier-Zermatten pour la présentation des budgets 2025.

6. BUDGET 2025

Nadine Cordonier-Zermatten présente les budgets. Des exemplaires se trouvaient également à disposition.

Les budgets ont été élaborés en mars 2024 en conformité avec la demande de l'État du Valais.

Mme Cordonier-Zermatten commence par le budget de l'ASA-Valais.

« Les cibles au niveau des prestations ont été légèrement modifiées par rapport au budget 2024.

- 2'575 journées/participants pour les cours blocs (2'595 en 2024) - 20 j/partic.
- 177 journées/participants pour les cours d'un jour (150 en 2024) + 27 j/partic.
- 9'002 heures/participants pour les cours annuels (9'050 en 2024). - 48 h/partic.

Le total des charges liées aux prestations est inférieur de CHF 13'127 par rapport à 2024.

Salaires personnel administration : + CHF 47'255.-

Les salaires ont été calculés selon les directives et l'échelle des traitements de l'État du Valais 2024, sans renchérissement.

Une augmentation de 0.4 EPT par rapport au budget 2024 est prévue (idem situation actuelle).

Autre précision : lors de l'élaboration du budget 2024 en septembre 2022, aucun renchérissement n'avait été prévu ce qui explique en partie la différence.

Il n'y a rien de particulier à signaler. Vous pouvez constater que les coûts projetés dans ces différents postes d'exploitation sont stables.

TOTAL DES CHARGES :

Les charges devraient être plus élevées de CHF 24'686.- que celles prévues au budget 2024, soit +1.82%.

Produits d'exploitation

+ CHF 1'335.- de recettes supplémentaires sont prévues, ce qui représente 0.45%.

Contributions État du Valais : pas de modification par rapport à 2024

Vu l'état prévisible des finances cantonales, aucune augmentation de la subvention n'est possible.

Contributions OFAS : - CHF 1'500.-

La subvention 2025 a été calculée selon le sous-contrat 2024 signé avec la faîtière, le Réseau Romand ASA, dans le cadre du contrat-cadre OFAS 2024-2027.

Le volume de prestations a diminué de 30 journées/participants à CHF 50.- (aide en lieux d'accueil).

Dons : + CHF 9'000.-

Il est prévu d'intensifier la recherche d'aides financières afin d'augmenter les dons.

Déficit 2025

Le déficit prévu est de CHF 115'116.73, soit CHF 15'851.- de plus qu'en 2024.

Nadine Cordonier-Zermatten précise que nous allons mener des actions pour rechercher des fonds et resserrer nos dépenses autant que possible. »

Raoul Werlen propose que l'association organise des ventes de différents produits alimentaires pour alimenter les fonds.

Mme Cordonier-Zermatten le remercie pour cette proposition.

Grégory Pittet, Responsable de la Pension La Forêt, demande si la Loterie Romande a été sollicitée.

Sandra Sciboz précise que la Loterie Romande peut être approchée pour des projets bien spécifiques et concrets. Un dossier très complet doit leur être transmis à chaque demande composé notamment des budgets précis. La Loro ne finance plus de déficits comme cela a pu être le cas dans le passé.

Nadine Cordonier-Zermatten explique que la Pension La Forêt n'est plus subventionnée par la Loterie Romande, faute de projet spécifique dédié au chalet.

Sandra Pico propose d'ajouter une journée ou une soirée de randonnée supplémentaire au programme.

Benoît Roten confirme que c'est déjà prévu. L'organisation est en cours.

Mme Cordonier-Zermatten poursuit avec le budget de la Pension La Forêt.

« Salaires nets : - CHF 9'503.05

Cette différence s'explique par une baisse des EPT (-0.24 EPT par rapport à 2024). Le nouveau total est de 2.02 EPT (201.93%). -2.26 au budget 2024.

Les salaires ont été calculés sur la base de l'échelle des traitements de l'État du Valais 2024, sans renchérissement.

Le budget 2025 a été élaboré en tenant compte de la situation actuelle. Certaines dépenses ont été revues à la baisse, tandis que d'autres ont légèrement augmenté. Il n'y a pas de modification significative à relever.

TOTAL DES CHARGES : - CHF 12'402.- par rapport à 2024.

Dans les produits d'exploitation, il n'y a pas de changement dans les contributions des personnes en situation de handicap ; l'objectif est d'atteindre 2'500 nuitées.

Contributions personnes handicapées hors-Valais AI : augmentation de 50 nuitées (+ CHF 3'800.-)

Contributions personnes AVS et privés hors-Valais : diminution de 50 nuitées (- CHF 3'800.-)

Le total des nuitées prévues est toujours de CHF 3'500.-.

LE TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION est identique à 2024.

La contribution de l'État du Valais est analogue à celle prévue en 2024.

L'Office de coordination pour des questions dans le domaine du handicap nous a informés qu'aucune augmentation de subvention n'est possible.

Déficit 2025

Le déficit prévu est de CHF 29'407.- soit CHF 9'217.- de moins qu'en 2024. »

Caroline Monnet remercie Nadine Cordonier-Zermatten pour la présentation des budgets et pour son travail.

7. APPROBATION DU BUDGET 2025

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les budgets 2025. La Présidente remercie l'Assemblée pour sa confiance et Mme Cordonier-Zermatten pour l'établissement du budget, difficile à réaliser plus d'une année à l'avance avec les incertitudes que cela peut comporter.

Les budgets sont acceptés à l'unanimité des personnes présentes.

La Présidente remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

8. DIVERS

Mme Monnet remercie tous les membres, les partenaires sociaux, les généreuses donateur-trices, les accompagnateur-rices, les enseignant-es, les collaborateur-rices de la Pension et le personnel administratif, les bénévoles ainsi que les civilistes. La liste de tous les donateur-rices se trouve dans le rapport d'activités 2023. Et bien sûr toutes les personnes qui œuvrent dans l'ombre pour le succès de l'ASA-Valais.

La Présidente indique qu'au chapitre des nominations des membres, que le nombre de membres est stable. Six nouveaux membres et 15 démissions.

Elle précise également que tous les membres du Comité restent à disposition de l'ASA-Valais.

Cette année, deux collaboratrices fêtent leurs « dizaines » d'années d'activités au sein de l'ASA-Valais : Catherine Michelet, enseignante & Andréa Morrison, Accompagnatrice.

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

Le Comité les remercie vivement. Absentes ce soir, un présent leur sera envoyé dans le courant de l'année.

Pour terminer, Mme Sciboz présente les prochains événements à venir en 2024 :

- Mai-Juin Cours Danse Inclusive, Regards croisés
- 28 mai Formation avec la HES-SO Sierre «L'inclusion ensemble»
- 30 mai Visite du Palais Fédéral à Berne
- 21 juin Assemblée générale du Réseau Romand ASA
- 5 septembre Fête de l'ASA-Valais (lieu à confirmer)
- Sept-Oct. Concerts du Chœur du Cœur (St-Gall, Riaz)
- Mai-Oct. Régates sur le Lac Léman

Sandra Sciboz mentionne le fait qu'il y a la possibilité de louer le voilier le Jangada pour des sorties privées/personnelles, qui représentent des sorties de soutien à l'ASA-Valais.

Aucun divers n'ayant été annoncé, la Présidente clôt l'Assemblée en remerciant toutes les personnes présentes et les invite à passer à une partie plus récréative et gustative.

La séance est levée à 19h50.

Le Comité



Caroline Monnet
Présidente



Sharmila Comby
Secrétaire

Martigny, le 14 juin 2024/ AZ+NB